

Systèmes Automatisés, Réseaux et Informatique Industrielle

RNCP23578 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	201
Code(s) ROME	H1208, I1302, M1805, M1101, H1102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne

<http://www.u-pec.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel conçoit, règle, assure l'exploitation et la gestion d'un système de contrôle/commande et participe à tout projet d'automatisation des systèmes en tant que concepteur et exploitant.

L'objectif de la Licence Professionnelle Systèmes Automatisés, Réseaux et Informatique Industrielle (SARII) est de professionnaliser des étudiant(e)s, par le biais de la formation à plein temps ou en apprentissage, capables de participer à la conception, la mise en place, le maintien et le développement de systèmes automatisés communiquant au moyen de réseaux industriels.

La culture technologique transversale permet une évolution aisée dans ces domaines de haute technologie que sont les systèmes et les réseaux industriels.

A ce titre, les diplômés, devenus des spécialistes, travaillent en étroite collaboration avec :

Les services de ventes, en fournissant un appui technique en matière de :

- Gestion d'affaires (lecture d'appels d'offres, établissement de devis, suivi d'affaires).
- Activité technico-commerciale.

Les Bureaux d'Etudes :

- Conception d'un système matériel.
- Modélisation d'un système d'informations du domaine industriel, création et intégration de bases de données adaptées.
- Développement d'Interfaces Homme/Machine (supervision, gestion de bases de données).

Les unités de production ou d'exploitation :

- Administration et gestion de réseaux industriels (seul ou en équipe selon la taille).
- Choix et intégration de nouveaux équipements.
- Encadrement d'équipes opérationnelles.
- Maintenance préventive et curative des outils de production.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

A l'issue de la Licence Professionnelle Systèmes Automatisés, Réseaux et Informatique Industrielle (SARII), le diplômé est capable de :

- Maîtriser les techniques de gestion de projet.
- Appliquer les techniques de communication permettant d'initier ou de développer les relations avec les autres.

- Coordonner une équipe opérationnelle.
- Maîtriser l'anglais technique.
- Rédiger une documentation technique.
- Connaître les équipements d'un système industriel, sait les intégrer et les paramétrer.
- Connaître les techniques de modélisation et d'implémentation d'une base de données.
- Connaître les protocoles et les services réseaux.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tout secteur d'activité spécialisée dans l'étude et/ou le développement et/ou l'intégration et/ou la maintenance de systèmes automatisés:

- - Industries de transformation et manufacturières
- - Agro-alimentaire
- - Agriculture et environnement
- - Santé
- - Transports et logistique
- - Gestion des Bâtiments

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- - Informaticien en contrôle process
- - Informaticien / Informaticienne chargé(e) d'étude
- - Technicien / Technicienne d'études en automatisme
- - Technicien supérieur / Technicienne supérieure en automatisme
- - Technicien supérieur / Technicienne supérieure en automatisme et informatique industrielle
- - Analyste programmeur en informatique industrielle
- - Assistant(e) ingénieur (Études, Recherche, développement)
- - Cadre technico-commercial
- - Chargé(e) d'affaires

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 934 €

Familles professionnelles (FAP)	G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique · tension 5/5 (Très élevée) G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes · tension 5/5 (Très élevée) H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client · tension 5/5 (Très élevée) M1X80 — Techniciens d'étude et de développement en informatique · tension 4/5 (Élevée) M2X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique et télécom · tension 5/5 (Très élevée) N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) · tension 5/5 (Très élevée) R1X68 — Employés des services commerciaux · tension 3/5 (Modérée) R2X80 — Attachés commerciaux · tension 4/5 (Élevée) R3X82 — Professions intermédiaires commerciales des achats · tension 5/5 (Très élevée) R4X90 — Cadres commerciaux, acheteurs et cadres de la mercatique · tension 2/5 (Faible) R4X91 — Technico-commerciaux · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	87 096
Jugés difficiles à recruter	46 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client M1X80 — Techniciens d'étude et de développement en informatique M2X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique et télécom N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) R1X68 — Employés des services commerciaux R2X80 — Attachés commerciaux R3X82 — Professions intermédiaires commerciales des achats R4X90 — Cadres commerciaux, acheteurs et cadres de la mercatique R4X91 — Technico-commerciaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels

Cette formation est accessible via :

- la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985)

Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique.

- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002)

Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation.

Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP15135

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/23578/>